



République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
Commune : MOMERES

Procès verbal de la séance du 17 Avril 2026

Le vendredi 17 avril 2026 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN,

Présents : Monsieur Christophe ROMAN, Madame Christelle MEDAILLON, Monsieur Pierre GIRARDEAU, Madame Françoise BERENGUEL, Monsieur Julien MONIN, Monsieur Rémi PELTIER, Monsieur Gilles SEMMARTIN, Monsieur Sylvain TRIGUEROS, Madame Aurélie CAPDEVILLE, Madame Camille GEHIN, Madame Annaëlle CROS, Madame Carine MAILHES, Monsieur Thierry ESCOUBAS, Monsieur Stéphan LAGNEY, Madame Carole PONTET

Représentés :

Absents et excusés :

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès- verbal du 22 mars 2026
3. Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
4. Vote des indemnités des élus
5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
6. Présentation et vote du Budget Primitif 2026
7. Désignation des délégués communaux au sein des syndicats
8. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
9. Constitution et composition des commissions communales
10. Questions diverses

1 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M PELTIER Rémi est nommé secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCÈS- VERBAL DU 22 MARS 2026

Aucune observation n'étant présentée, le PV est adopté à l'unanimité.

3 DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La fin du mandat du Conseil Municipal sortant rend caduques toutes les délégations accordées antérieurement. L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'un certain nombre de prérogatives qui lui permettent d'agir plus rapidement, sans avoir à solliciter en amont le Conseil.

Monsieur le Maire ne souhaite pas bénéficier de cette délégation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent la décision du Maire.

4 VOTE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déterminer les indemnités de fonction des adjoints ayant la délégation du maire.

Les taux fixés sont des pourcentages du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique à partir du 1er janvier 2026, l'indice brut 1027.

A chaque valorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux seront automatiquement augmentées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixent les taux en pourcentage de l'indice brut terminal :

Nom – Prénom	Fonction	Taux retenu	Indemnités brutes versées
Christophe ROMAN	Maire	44,30%	1 820,96 €
Christelle MEDAILLON	1 ^{er} adjoint	9,00%	369,95 €
Pierre GIRARDEAU	2e adjoint	9,00%	369,95 €
Françoise BERENGUEL	3e adjoint	9,00%	369,95 €
Julien MONIN	4e adjoint	9,00%	369,95 €
		TOTAL	3300,75

5 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal doit voter chaque année les taux des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après l'exposé 1er Adjoint au Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter pour 2026, les taux suivants :

- Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : **32.43 %**
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : **49.74 %**
- Taxe d'habitation : **10.20 %**

Les taux demeurent inchangés par rapport à l'année 2025.

Le produit attendu, résultant des taux votés pour l'année 2026 sera de : **301 254.00 €**

6 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire expose en détail les principaux postes de recettes et de dépenses d'un budget communal notamment les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement, l'entretien des infrastructures communales, les investissements prévus, les subventions, ainsi que les recettes fiscales et les autres sources de financement.

Mme MEDAILLON présente ensuite le budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune MOMERES,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	170 510,00 €	70 Produit des services et du domaine	19 000,00 €
012 - Charges de personnel	91 252,18 €	731 fiscalité locale	221 839,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	149 760,00 €	73 Impôts et taxes	120 640,00 €
66 - Charges financières	3 862,28 €	74 Dotations	68 227,92 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	75 Autres produits de gestion courante	11 000,00 €
68 - Provisions	0,00 €	76 Produits financiers	5,00 €
042 - Dotation aux amortissements	4 371,71 €	042 Neutralisation Amortissement	4 371,71 €
014 - Atténuation de produit	63 349,00 €		
Total des dépenses 2026	483 105,17 €	Total des recettes 2025	445 083,63 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel 2026 reversé à l'investissement	3 461,44 €	002 Part du résultat de fonctionnement 2025 utilisé en fonctionnement	41 482,98 €
	486 566,61 €		486 566,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Déficit d'investissement 2025	69 133,95 €	021 - Excédent de fonctionnement prévisionnel 2026	3 461,44 €
040- Neutralisation Amortissement	4 371,71 €	1068 - Excédent 2025 affecté en investissement	266 600,63 €
16 - Emprunts	17 099,00 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	3 585,36 €
Opération 10- Mobilier et équipements	1 901,00 €	13 - Subventions d'investissement	234 689,00 €
Opération 11 - Cimetière	14 260,00 €	16 - Emprunts et assimilés	125 550,00 €
Opération 14 - Bâtiments	468 047,00 €	040 - Amortissement	4 371,71 €
Opération 15 - Voirie Réseaux	4 228,00 €	024 - Produit de cessions	- €
Opération 20 - Place de l'Adour	1 500,00 €		
Opération 22 - Aménagements divers	57 717,48 €		
	638 258,14 €		638 258,14 €

Mme Carole PONTET demande quelques explications qui lui sont fournies par Mme Médailon.
Le budget (section fonctionnement et investissement) est approuvé à l'unanimité .

7 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS :

AGEDI

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne **Mme Françoise BERENGUEL**, 3^{ème} Adjointe en qualité de représentant titulaire et **Mme Camille GEHIN**, Conseillère municipale en qualité de représentant suppléant.

SDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne **M. Pierre GIRARDEAU**, 2^{ème} Adjoint en qualité de représentant titulaire et **M. Gilles SEMMARTIN**, Conseiller municipal en qualité de représentant suppléant :

SIVOM

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein du SIVOM Momères / Saint-Martin.

Les conseillers municipaux doivent voter à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 5 délégués.

Le dépouillement du premier tour du scrutin a donné les résultats suivants :

- M. ROMAN Christophe :15 voix
- Mme BERENGUEL Françoise :15 voix
- Mme MÉDAILLON Christelle :15 voix
- Mme CROS Annaëlle :15 voix
- Mme CAPDEVILLE Aurélie :15 voix

Sont désignés par le Conseil Municipal, délégués au SIVOM Momères/Saint-Martin : -

M. ROMAN Christophe, Mme BERENGUEL Françoise, Mme MÉDAILLON Christelle, Mme CROS Annaëlle, Mme CAPDEVILLE Aurélie.

CCAS d'ODOS

Déléguée : **Mme MAILHES Carine**

Suppléante : **Mme CAPDEVILLE Aurélie**

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Composition : 1 conseiller municipal - 1 délégué de l'administration -1 délégué du Président du Tribunal Judiciaire.

Le conseiller municipal le plus jeune Madame Camille GEHIN est choisie pour représenter la commune

Le conseil approuve à l'unanimité la composition de ces commissions.

8 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

M le Maire précise que la commune doit présenter une liste de 12 titulaires et 12 suppléants (commune de moins de 2000 habitants). Un tirage au sort sera effectué par le service des impôts pour désigner 6 titulaires et 6 suppléants.

TITULAIRES

CAZENAVE Eugène
 GIRARDEAU Pierre
 TRIGUEROS Sylvain
 SARRABERE Bernard
 MEDAILLON Christelle
 CAPDEVILLE Aurélie
 REYNAUD Florent
 GIRARDEAU Nathalie
 SEMMARTIN Gilles
 BONNET Séverine
 MONIN Julien
 PELTIER Rémi

SUPPLÉANTS

FOURCADE Bernard
 MAILHES Jean-Mathieu
 BONNET Patrick
 CROS Dominique
 FOURCADE Marie-Paule
 LAVIT Delphine
 MONTARIOL Alexandra
 SEMMARTIN Fabienne
 FOURCADE David
 POMES Thérèse
 LAVIT Lionel
 BOR Gérard

Le conseil approuve à l'unanimité.

9 CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M le Maire explique le rôle des commissions municipales et présentent celles qui sont proposées au conseil municipal.

Commission Finances 4 membres (dont le Maire)	Françoise BERENGUEL - Christelle MEDAILLON - Sylvain TRIGUEROS
Commission Travaux, Urbanisme & Environnement 7 membres (dont le Maire)	Pierre GIRARDEAU - Christelle MEDAILLON - Julien MONIN – Rémi PELTIER - Gilles SEMMARTIN - Sylvain TRIGUEROS
Commission Communication 6 membres (dont le Maire)	Françoise BERENGUEL - Aurélie CAPDEVILLE - Annaëlle CROS - Camille GEHIN – Julien MONIN
Commission Cadre de vie - Jeunesse & Vie associative - Évènements – Solidarité 8 membres (dont le Maire)	Aurélie CAPDEVILLE - Annaëlle CROS - Camille GEHIN - Pierre GIRARDEAU Carine MAILHES - Julien MONIN – Sylvain TRIGUEROS.

10 AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET TOUS LES DOCUMENTS CONCERNANT LE DOSSIER OPPOSANT LES CONSORTS BARZU ET LACRAMPE - IMPASSE DE LA GAOU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un protocole transactionnel dans l'affaire opposant les Consorts Lacrampe et Barzu, impasse de la Gaou à Momères.

Les différentes parties ayant accepté de faire des concessions mutuelles, cet accord clôturerait de façon amiable un litige les opposant depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer ce protocole.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

11 QUESTIONS DIVERSES

1. Rémi PELTIER signale des odeurs d'eaux usées à la rue du Carrerot : il faudrait nettoyer le regard.
2. M Gilles SENMARTIN signale un chien errant dans la rue de la Plantère : il a mangé des poules, il rentre dans les habitations....rechercher si arrêté d'interdiction de déambulation des animaux sinon il faut en prendre un pour que la gendarmerie puisse intervenir.
3. Commémoration cérémonie du 8 mai : M Julien Monin la prépare avec les anciens combattants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Monsieur Christophe ROMAN
Président de séance

Monsieur Rémi PELTIER
Secrétaire de séance


